



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 26 mars 2020**

## **RAPPORT N° 01/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 488'000.—  
pour le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1**

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 01/2020 intitulé:

### **«Demande de crédit de CHF 488000.- pour le diagnostic des ouvrages d'art-étape 1»**

La commission s'est réunie le mercredi 5 février 2020 à 18 h 30 à la salle n° 6 de l'Hôtel de Ville de Vevey. Elle était composée de Mmes Fabienne Despot et Gabriela Kämpf et de MM. Nuno Domingos Aeby, Karim El Khalifa, Roger Pieren, Vittorio Marinelli, remplaçant M. Jean-Jacques Burgi, et Eric Oguey, président-rapporteur.

Etaient également présents Mme la syndique Elina Leimgruber et M. Claude Lehrian, chef de service de la DAIE.

### **Préambule**

La commune n'attend pas qu'il se passe quelque chose pour analyser régulièrement les ouvrages d'art. Cela se fait tous les 5-10 ans. C'est ce qui a permis, par exemple, de fermer la passerelle de la rue de Fribourg. La somme prévue permettra une analyse plus profonde pour vérifier que les ouvrages d'art en question sont conformes, malgré qu'aucun ne nous alarme, mais leur âge fait qu'il faut faire ces diagnostics maintenant.

Le montant est inscrit au plan des investissements. L'entretien des ponts de la route cantonale est à la charge de la commune, mais en cas de gros travaux à effectuer, des subventions seront demandées y compris pour les honoraires des mandataires.

### **Discussions**

- 488 000 francs est un budget maximum pour les 12 ouvrages d'art de cette première étape, calculée par un bureau d'ingénieurs lausannois reconnu et un laboratoire, sur une base de 120.- de l'heure.
- Le budget est de CHF 488 000.- TTC, soit 451 852.- HT. Ce budget comprend un montant estimé de 159 000.- HT d'honoraires d'ingénieur civil pour l'ensemble des ponts et de 83 000.- HT pour les murs. Un appel d'offre en procédure sur invitation sera organisé auprès de 5 à 6 bureaux d'ingénieurs. Les prestations des laboratoires, du géomètre et la location de matériel feront l'objet d'appels d'offre séparés.
- Une seule entreprise ne pourra pas faire une offre pour le tout. Sur la base des expertises, des appels d'offre de réfection seront organisés auprès d'entreprises pour des opérations de réfection ou de maintenance.
- L'avis de la CAT n'est pas requis car le projet n'implique aucune nouvelle construction; il ne s'agit que d'investigations.
- Pour les ponts, des plans d'époque existent dans les archives, facilitant le travail à effectuer.
- Lors de la construction, des plans de maintenance n'ont pas été établis, mais cela pourra se faire dorénavant, au fur et à mesure des analyses.

- De nouvelles évaluations seront faites en tenant compte des changements climatiques impliquant une augmentation des risques de crues exceptionnelles. Certains ponts ont déjà été réhaussés dans les années 80.

### **Vote et conclusion**

La discussion étant close, la commission passe au vote et par 7 voix pour et aucune contre, elle accepte les conclusions du rapport.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### **Le Conseil Communal de Vevey**

**VU** le préavis N° 01/2020 sur «Demande de crédit de CHF 488 000.- pour le diagnostic des ouvrages d'art - étape 1»

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **décide**

d'accepter les conclusions du préavis N° 01/2020 «Demande de crédit de CHF 488 000.- pour le diagnostic des ouvrages d'art - étape 1

Le président-rapporteur



Eric Oguey

Vevey, le 4 mars 2020

Annexe : Diagnostic d'ouvrage d'art



Ville de Vevey  
Direction de l'architecture,  
des infrastructures et de  
l'énergie  
Case postale  
1800 Vevey

Vevey, le 11 février 2020

## PR 01/2020 – DIAGNOSTIC OUVRAGES D'ART

Monsieur le président,

Ci-dessous la liste des ouvrages d'art qui seront à expertiser pour une 2<sup>ème</sup> étape ultérieurement.

- 25.09 Pont du Devin
- 25.10 Pont Romain
- 25.14 Passerelle RE
- 25.30 Pont sur la Bergère - RC 780 - Route de Lavaux
- 25.31 Pont sur la bergère - RC 744 - Route de la Crottaz
- 25.41 Pont sur l'Oyonne – Rue de l'Oyonne
- 25.42 Pont sur l'Oyonne – Avenue de la Prairie
- 25.43 Pont sur l'Oyonne – Chemin Emile-Javelle
- 25.44 Pont sur l'Oyonne – Avenue de l'Ile-Heureuse
- 25.45 Pont sur l'Oyonne – Bd d'Arcangier
- 25.64 Pont du chemin de l'Espérance
- 25.80 Pont de la rue des Deux-Gares

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute explication complémentaire.  
Avec mes cordiales salutations.

**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,  
DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE**  
le Chef de service

  
Claude Lehrian

Annexe(s) :-